

Seine-et-Marne

Handicapés : carton rouge pour la Seine-et-Marne

Manque de places réservées, bâtiments inadaptés : une étude révèle que le département est un mauvais élève en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Avant même de pouvoir entrer dans les bâtiments, elles ne peuvent pas se garer ! Aujourd'hui, à l'occasion du cinquième anniversaire de la loi sur le handicap du 11 février 2005, l'association Mobilité réduite, basée à Avon, révèle les conclusions d'une enquête menée dans 26 villes du département. Le résultat est sans appel : 20 villes n'obtiennent même pas la moyenne de 5 sur 10 pour la quantité et la qualité de ses places de stationnement pour personnes handicapées. Toutes ces communes ont été scrupuleusement passées au crible par

cinq bénévoles de l'association. Les critères ? Le nombre de places près des bâtiments publics, leur conformité aux normes en vigueur, leur protection, leur signalement. Autant d'indications qui amènent à des

Les communes ont pris un retard considérable

ALAIN VERNET, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE

notes catastrophiques pour certaines villes. Coulommiers se classe en fin de tableau, avec 0,71 sur 10, Chelles et ses 51 000 habitants n'obtiennent

que 2,42 sur 10...

Seul Provins obtient les félicitations de l'association en décrochant la première place, avec 7,63 sur 10. « C'est bien la preuve qu'avec de la bonne volonté, on y arrive, même dans une ville avec beaucoup de patrimoine et un passé médiéval », insiste Jean-Michel Royère, président de Mobilité réduite. Créée en juillet 2009, l'association compte une cinquantaine de membres. Elle regrette le manque de places pour handicapés et souvent leur non-conformité à la loi. Et l'association Mobilité réduite de marteler quelques chiffres : selon la loi, il reste près de cinq ans, cinquante-neuf

mois exactement, à tous les établissements recevant du public pour se rendre accessibles aux personnes en situation de handicap, et moins d'un an, 323 jours seulement, pour les bâtiments des préfectures et des établissements d'enseignement supérieur appartenant à l'Etat, sous peine de sanctions financières décidées par le tribunal administratif. « Il faut au minimum que les collectivités qui financent ou subventionnent des chantiers vérifient qu'ils respectent la loi, ce qui n'est pas le cas jusqu'à présent ! » tempête l'association.

« Les communes et intercommunalités seine-et-marnaises ont pris un

retard considérable, confirme Alain Vernet, nouveau président de l'association des Paralysés de France. Un tiers d'entre elles seulement ont fait leur plan d'accessibilité, qui devait être bouclé début 2010 ! Et une mairie sur deux n'est même pas accessible dans ce département. Il faut que ce soit désormais un réflexe. D'autant qu'il ne faut pas oublier que cela concerne aussi les gens avec une poussette et la population vieillissante ! »

Si la loi n'est pas appliquée, les membres de Mobilité réduite promettent d'aller jusqu'à des poursuites en justice sur les constructions neuves non conformes.

LAURE PARNY

■ Pour consulter l'ensemble de l'étude : www.accessiblepourtous.com.

« Nous faisons plus que ce qui est demandé »

GÉRARD MILLET ● maire UMP de Melun

« Je ne comprend pas pourquoi sa ville obtient une si mauvaise note. Gérard Millet, maire (UMP) de Melun, s'étonne que la ville-préfecture n'obtienne qu'une note de 2,03/10 dans le classement de l'association Mobilité réduite. « Nous étudions chaque demande qui parvient au service handicap que nous avons créé en mairie, se défend le maire de Melun. Dans une ville aussi ancienne, nous avons en revanche du mal à faire les places aux normes exactes, à cause de la faible largeur des rues. » Et l'élu de rappeler son travail avec l'Association des paralysés de France, la construction d'un ascenseur et d'une rampe d'accès en mairie, la pose de dalles podotactiles... « Nous faisons plus que ce qui est demandé, nous y consacrons l'argent nécessaire, promet Gérard Millet. Nous avons même un système de transport à la demande et de handisitting pour relayer les familles. Et nous étudions également la possibilité d'installer des feux de signalisation sonores. »



FONTAINEBLEAU, MARDI. Jean-Michel Royère, le président de Mobilité réduite, dénonce le manque d'accessibilité des bâtiments publics, comme ici au commissariat. (LP/ARNAUD JOURNOIS.)

Des services publics inaccessibles à Avon et Fontainebleau

A Fontainebleau et Avon, où est basée l'association Mobilité réduite, l'étude sur l'accessibilité a été étendue aux bâtiments publics. Et testée pour des personnes en fauteuil, mais aussi circulant avec une canne ou une poussette. Là encore, le constat est implacable. Les deux mairies sont inaccessibles. « Regardez par exemple, à Fontainebleau, il y a des marches. Une rampe a été construite à l'arrière... encore faut-il le savoir. Mais pour y accéder, il faut sonner à un interphone situé à droite de la voiture. Dois-je descendre avec béquilles ou fauteuil roulant pour demander à ce qu'on

m'ouvre ? Ensuite, il n'y a pas d'ascenseur. Je suis privé de cérémonie de mariage ! » commente Jean-Michel Royère, le président de Mobilité réduite.

Arrivé au commissariat, même chose : des marches pour entrer et pour accéder aux étages. Idem aux finances publiques, à la sous-préfecture, au tribunal. A la poste d'Avon, l'affaire se corse. « Impossible de se garer et les autres voitures se mettent sur les trottoirs surbaissés, donc impossible d'entrer ! » se fâche Jean-Michel Royère. A Avon, 58 % des établissements recevant du public ne sont pas accessibles.

Un chiffre qui monte à 67 % pour Fontainebleau.

Membre depuis quelques mois de la commission intercommunale du handicap, Jean-Michel Royère a découvert les lenteurs du système. Une étude a été lancée et prendra un an. Après le diagnostic viendra le temps des appels d'offres. Puis les travaux potentiels. « Nous devons d'abord définir les priorités parmi tous les travaux à réaliser, explique la municipalité de Fontainebleau. C'est vrai que nous avons beaucoup de retard mais vu l'investissement nécessaire, on devra étaler les travaux dans le temps. »

LP.

LP.